



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Direction générale
de la recherche et
de l'innovation**

Paris, le 14 mai 2020

**Service de l'innovation,
du transfert de technologies
et de l'action régionale**

Département de
la recherche partenariale et de
l'innovation ouverte

SITTAR C3

Affaire suivie par
Morgane Le Bras
Téléphone
01 55 55 34 07
Courriel
morgane.lebras
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Monsieur le Proviseur,

Vous avez fait parvenir à l'AFNOR un dossier de demande de labellisation PFT de la structure PFT MICROPACC.

La commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies, instituée par le décret n°2018-1190 du 19 décembre 2018, a examiné cette demande le 04 février 2020.

Après avis de la commission, fondé sur les conclusions du rapport d'évaluation de l'AFNOR, l'avis du DRRT et celui des deux rapporteurs, j'ai le plaisir de vous informer de la décision du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'accorder à PFT MICROPACC le label PFT. Ce label prend effet le 01/01/2020 pour une durée de 3 ans.

Cette décision est assortie de la recommandation faite à la structure d'augmenter le chiffre d'affaires et l'impact de la plateforme sur les formations professionnelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma meilleure considération.

Le chef du service de l'innovation,
du transfert de technologie et de l'action régionale

Pierre-Louis AUTIN

Monsieur Philippe DONATIEN
Proviseur
PFT MICROPACC
3 Bd Edouard Herriot
82003 MONTAUBAN Cedex

Copie : DRRT Occitanie